

Direction des Ressources Humaines
Bureau des personnels enseignants
Dossier suivi par : Megan CARNAL
Tél. 04 73 17 75 60
Megan.carnal@uca.fr

Le Président

MONSIEUR RÉMY MALGOUYRES

Clermont-Ferrand, le 12 mai 2020

Monsieur,

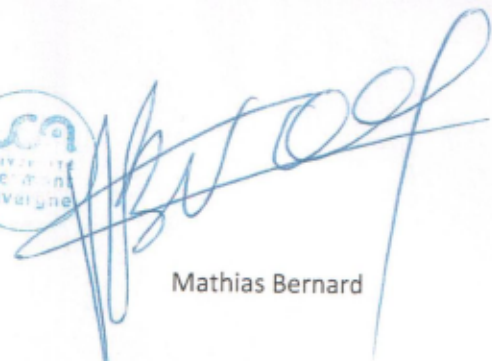
Vous avez rédigé à plusieurs reprises des mails concernant votre situation à l'Université. Lors de l'envoi de ces mails, vous diffusez largement vos correspondances professionnelles à un nombre substantiel de destinataires, dont certains n'ayant aucun lien avec vos demandes. Vous publiez également, de manière qui semble systématique, ces correspondances professionnelles sur un blog en ligne.

Je souhaite vous rappeler quelques règles de bonne conduite qu'il convient de respecter dans son environnement professionnel. J'attire donc votre attention sur le fait que les correspondances écrites n'ont pas vocation à être diffusées largement mais uniquement auprès des interlocuteurs concernés. Par ailleurs, vos correspondances professionnelles n'ont pas à être rendues publiques.

Je vous rappelle que vous êtes soumis, de par votre statut de fonctionnaire, à une obligation de discrétion professionnelle ainsi qu'au devoir de réserve.

Cette lettre a valeur de mise en garde officielle et vous engage à l'avenir à une plus grande vigilance dans votre conduite.

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias Bernard

